

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 21 décembre 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue à huis clos. La réunion débute à 19h00 par visioconférence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne
Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum, délibération à huis clos et vote;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Convention collective des employés municipaux;
 - 5.0 Entente avec la directrice générale;
 - 6.0 Entente avec la directrice des services municipaux;
 - 7.0 Entente avec le technicien aux loisirs;
 - 8.0 Entretien et surveillance de la patinoire;
 - 9.0 Création d'une réserve financière pour le financement des dépenses liées au réseau d'égout;
 - 10.0 Escouade verte 2021;
 - 11.0 Acceptation des frais – honoraires professionnels de la FQM;
 - 12.0 Affectation au surplus accumulé COVID-19;
 - 13.0 Fermeture du bureau municipal pour cause de pandémie;
 - 14.0 Financement du règlement 2020-262;
 - 15.0 Liste des comptes soumis pour approbation;
 - 16.0 Affaires nouvelles :
 - 17.0 Période de questions (15 minutes);
 - 18.0 Ajournement ou levée de la séance;

296-12.2020 2.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

ADOPTION : 6 POUR

*** Madame Sylvie Champagne, directrice générale demande à chaque élu de s'identifier et ajoute que l'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

297-12.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

298-12.2020 4.0 CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux est venue à échéance le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres entre les parties se sont tenues depuis ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenues d'une entente selon les termes et conditions énumérées dans le document résumé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur le Maire, Gérard Messier, Messieurs les Conseillers Adam Rousseau et Alexandre Roy ainsi que Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés au renouvellement de la convention collective des employés municipaux pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024.

ADOPTION : 6 POUR

299-12.2020 5.0 ENTENTE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenues d'une entente selon les termes et conditions énumérées dans le document résumé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur le Maire, Gérard Messier, Messieurs les Conseillers Adam Rousseau et Alexandre Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés au renouvellement du contrat de la direction générale.

ADOPTION : 6 POUR

300-12.2020 6.0 ENTENTE AVEC LA DIRECTION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenues d'une entente selon les termes et conditions énumérées dans le document résumé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur le Maire, Gérard Messier, Messieurs les Conseillers Adam Rousseau et Alexandre Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés au renouvellement du contrat de la direction des services municipaux.

ADOPTION : 6 POUR

301-12.2020 7.0 ENTENTE AVEC LE TECHNICIEN AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenues d'une entente selon les termes et conditions énumérées dans le document résumé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur le Maire, Gérard Messier, Messieurs les Conseillers Adam Rousseau et Alexandre Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés au renouvellement du contrat du technicien aux loisirs.

ADOPTION : 6 POUR

302-12.2020 8.0 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'affichage effectué pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de Madame Cindy Boisvert ;

CONSIDÉRANT le contexte particulier de la pandémie de la Covid-19 et les directives qui évoluent au fil des connaissances scientifiques et du nombre de cas de contamination ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réduire au maximum les risques de propagation du virus ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'école de l'Arc-en-ciel a autorisé par courriel la directrice des services municipaux à installer un abri temporaire sur les terrains de l'école, près de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Cindy Boisvert, responsable de l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2020-2021 au coût de 3 800,00\$;

QUE la patinoire soit ouverte selon les directives de la Direction de la santé publique et du gouvernement ;

QUE des affiches soient apposées sur les lieux pour prévenir les utilisateurs des règles à respecter, incluant la capacité maximale, les activités permises, la distanciation sociale, le port du couvre-visage, la désinfection des mains, etc. ;

QU'afin de diminuer la propagation du virus à l'intérieur, la cabane de patinage demeure fermée et qu'un abri temporaire permettant l'enfilement et le déchaussement des patins soit installé près de la patinoire ;

QUE la patinoire soit disponible lors des jours fériés incluant les congés des Fêtes;

QUE la patinoire soit disponible pour les écoliers en autant qu'ils utilisent aussi l'abri temporaire ;

QUE le montant de 3 800,00\$ soit versé par tranche de 1 266,66 \$ lors des séances de janvier, février et mars 2021 ;

ET QUE le montage et démantèlement des bandes et filets soient effectués par l'équipe des travaux publics.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le Conseiller Adam Rousseau demande d'ajouter des critères.

303-12.2020 9.0 CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, conformément à l'article 1094.7 et suivants *du Code municipal du Québec*, créer au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement des dépenses liées à la fourniture du réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de vidange des bassins d'épuration municipaux et de disposition des boues doivent être effectués périodiquement et représentent des déboursés importants ;

CONSIDÉRANT QUE le système d'assainissement des eaux usées utilisent des équipements mécaniques dont le remplacement peut être requis à court terme,

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de se doter d'une réserve financière afin d'étaler le financement des dépenses liées à la fourniture des services d'égout et ainsi éviter d'imposer une compensation importante aux propriétaires d'immeubles desservis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de créer une réserve financière d'une durée indéterminée visant le financement des travaux de vidange des bassins d'épuration municipaux et de disposition des boues de même que pour le remplacement de certains équipements liés au système d'assainissement des eaux usées lorsque requis :

D'exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout de la Municipalité, montant qui sera établi annuellement en divisant le montant devant être affecté annuellement à la dotation, de la réserve par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation ;

D'affecter annuellement un montant maximal de 10 000\$ à la dotation de cette réserve ainsi que les intérêts générés par les sommes ainsi versées et ce, jusqu'à concurrence d'un montant projeté de 100 000\$;

ET D'affecter tout excédent, à la fin de l'existence de la réserve, à toute autre dépense qui serait nécessaire pour le réseau d'égout et le traitement des eaux usées ou, le cas échéant, à la réduction des dépenses liées à son entretien.

ADOPTION : 6 POUR

304-12.2020 10.0 ESCOUADE VERTE - ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François propose aux municipalités un service clé en main en engageant l'Escouade verte, une équipe de deux (2) éco-patrouilleurs pour la sensibilisation des citoyens au bon tri des matières résiduelles et à l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE dans les années précédentes, la MRC et les municipalités participantes ont eu de la difficulté à trouver du personnel pour combler les postes d'éco-patrouilleurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi d'éco-patrouilleur est plus intéressant, motivant et sécuritaire en équipe de deux (2) ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts à prévoir seront de 1 385\$ pour une équipe de deux (2) éco-patrouilleurs ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC déposera en février 2021 des demandes auprès d'*Emploi Été Canada* afin de subventionner une partie du salaire et ainsi réduire les coûts pour les municipalités qui participent au projet ;

CONSIDÉRANT QUE les réponses de l'obtention ou du refus des subventions d'*Emploi Été Canada* arriveront seulement au mois d'avril 2021 et que le coût par semaine pour une équipe de deux variera entre 930\$ et 1 385\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra aussi compenser le kilométrage des éco-patrouilleurs pour le transport qu'ils auront à effectuer ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés pour la semaine de formation d'une équipe d'éco-patrouilleurs seront répartis entre les municipalités employant cette équipe au prorata du nombre de semaines que cette municipalité l'emploie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a besoin de connaître le nombre de semaines nécessaires ou du budget alloué au projet par la municipalité afin d'évaluer combien d'éco-patrouilleur elle doit embaucher ;

CONSIDÉRANT QUE les sujets à aborder dans chaque municipalité varient et que la connaissance des priorités de sensibilisation des municipalités permettra au superviseur de préparer une formation appropriée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la MRC du Val-Saint-François de la participation de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton au projet d'escouade verte proposé par la MRC ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton prévoit prendre deux (2) semaines considérant le montant suivant de 3 500\$ prévu au Budget 2021 ;

QUE les sujets à aborder par l'escouade verte dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton sont les suivants :

- distribution des auto-collants;
- activité de sensibilisation à la collecte des plastiques agricoles;
- activité de sensibilisation lors de la fête nationale;
- élaboration de contenus en lien avec les sujets développés et en collaboration avec le Comité de l'environnement.

ADOPTION : 6 POUR

305-12.2020 11.0 ACCEPTATION DES FRAIS – HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 2334 de la Fédération québécoise des municipalités concernant les honoraires pour services professionnels au 30 novembre 2020 pour le projet de réaménagement du parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 2334 du 30 novembre 2020 au montant de 11 024,66\$ incluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable « 03.600.00.000 » Immobilisations ; laquelle dépense est prévue au Budget 2020.

ADOPTION : 6 POUR

306-12.2020 12.0 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – COVID 19

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonce, par sa correspondance du 05 octobre 2020, une aide financière de 134 239\$ qui pourra être utilisée autant en 2020 qu'en 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière sera versée en 2 versements, dont un premier de 92 289\$ en décembre 2020 et le solde de 41 950\$ avant le 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT la directive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet que cette somme totale de 134 239\$ doit être comptabilisée en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – COVID 19 la somme de 41 950\$ à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ET QUE cette somme de 41 950\$ soit affectée à l'équilibrage du Budget 2021.

ADOPTION : 6 POUR

307-12.2020 13.0 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR CAUSE DE PANDÉMIE

CONSIDÉRANT la situation actuelle reliée à la pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a annoncé, le 15 décembre 2020, l'obligation de télétravail pour tous les employés de bureau, du jeudi 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021 inclusivement, qu'ils oeuvrent dans le secteur public et privé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de fermer l'accès du bureau municipal au public pour une période indéterminée ayant débutée le 17 décembre 2020, tout en maintenant l'accessibilité aux services municipaux par voie téléphonique, par courriel et sur rendez-vous lorsque c'est absolument nécessaire ;

ET DE mandater la directrice des services municipaux à réviser la situation et procéder à la réouverture du bureau municipal en temps opportun selon les directives gouvernementales.

ADOPTION : 6 POUR

***** 14.0 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2020-262**

Le sujet est reporté.

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 08 AU 20 DÉCEMBRE 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000751 (I)	8393	I	2020-11-30	37	HYDRO-QUEBEC	451,42 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000752 (I)	8402		2020-12-22	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	12 215,91 \$
202000753 (I)	8405		2020-12-22	37	HYDRO-QUEBEC	1 453,50 \$
202000754 (I)	8415		2020-12-22	41	PETITE CAISSE	121,75 \$
202000755 (I)	8396		2020-12-22	51	BELL MOBILITE	115,99 \$
202000756 (I)	8423		2020-12-22	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	626,35 \$
202000757 (I)	8424		2020-12-22	54	TARDIF DIESEL INC.	183,96 \$
202000758 (I)	8412		2020-12-22	127	MACPEK INC.	32,18 \$
202000759 (I)	8419		2020-12-22	161	SINTRA INC.	2 557,11 \$
202000760 (I)	8401		2020-12-22	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	1 987,96 \$
202000761 (I)	8422		2020-12-22	227	SPÉNARD CAROLINE	200,00 \$
202000762 (I)	8411		2020-12-22	233	LOCATION WINDSOR	201,92 \$
202000763 (I)	8417		2020-12-22	470	PNEUS METRO INC.	70,98 \$
202000764 (I)	8416		2020-12-22	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 293,33 \$
202000765 (I)	8413		2020-12-22	536	MEGABURO	545,41 \$
202000766 (I)	8414		2020-12-22	755	MESSIER GÉRARD	72,37 \$

202000767 (I)	8425	2020-12-22	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	261,02 \$
202000768 (I)	8418	2020-12-22	880	REMORQUAGE G.E.C. INC.	776,08 \$
202000769 (I)	8410	2020-12-22	942	L'ÉTENDARD INC.	528,89 \$
202000770 (I)	8409	2020-12-22	950	LEBLOND MARIO	128,66 \$
202000771 (I)	8399	2020-12-22	965	DUPUIS MARYSE	83,16 \$
202000772 (I)	8426	2020-12-22	1114	TRAITEMENT D'EAU SHERBROOKE	2 920,37 \$
202000773 (I)	8400	2020-12-22	1115	ENGLOBE CORP.	17 314,09 \$
202000774 (I)	8427	2020-12-22	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	473,48 \$
202000775 (I)	8397	2020-12-22	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	2 591,36 \$
202000776 (I)	8394	2020-12-22	1364	9235-0669 QUÉBEC INC.	109,21 \$
202000777 (I)	8421	2020-12-22	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	83,27 \$
202000778 (I)	8395	2020-12-22	1404	BBA INC.	1 766,22 \$
202000779 (I)	8398	2020-12-22	1417	COUCHE-TARD 1112	96,50 \$
202000780 (I)	8406	2020-12-22	1439	IMACOM COMMUNICATIONS	2 213,27 \$
202000781 (I)	8403	2020-12-22	1441	FONTAINE PATRICK	124,09 \$
202000782 (I)	8404	2020-12-22	1442	GUILLEMETTE CLAUDE	50,00 \$
202000783 (I)	8408	2020-12-22	1443	LAHAIE MARCEL	150,00 \$
202000784 (I)	8407	2020-12-22	1445	IMPACT	689,86 \$
202000785 (I)	8420	2020-12-22	1446	SIROIS ERIC & MONTMINY MELISSA	912,36 \$
202000786 (I)	8428	2020-12-22	1440	BIBEAU JOLIN MARINA	75,00 \$
		2020-11-02		VISA	- 50,99\$

Total des paiements

53 974,62 \$

308-12.2020 15.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 21 décembre 2020 au montant de 59 974,62\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

***** 16.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

***** 17.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question.

309-12.2020 18.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h21.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 04 janvier 2021

A une séance ajournée du 21 décembre 2020 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Gérard Messier, Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau, Alexandre Roy, Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente ainsi que Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux.

306-12.2020 12.0 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – COVID 19

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonce, par sa correspondance du 05 octobre 2020, une aide financière de 134 239\$ qui pourra être utilisée autant en 2020 qu'en 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière sera versée en 2 versements, dont un premier de 92 289\$ en décembre 2020 et le solde de 41 950\$ avant le 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT la directive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet que cette somme totale de 134 239\$ doit être comptabilisée en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – COVID 19 la somme de 41 950\$ à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ET QUE cette somme de 41 950\$ soit affectée à l'équilibrage du Budget 2021.

ADOPTION : 6 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Sylvie Champagne,
Directrice générale secrétaire-trésorière